



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 65250

Texte de la question

M. Jacques Rebillard attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences des besoins croissants en aides soignantes et en infirmières : l'augmentation du nombre de places dans les écoles d'infirmières. L'accroissement de leurs capacités d'accueil nécessite des investissements supplémentaires. Placés sous la tutelle du ministère de la solidarité, se pose la question du statut de ces instituts qui ne sont pas en situation d'être prioritaires dans les projets d'investissement hospitalier. La participation financière de l'Etat est, pour sa part, en constante régression. Ces écoles souffrent de ce fait depuis plusieurs années d'un retard de modernisation, à l'image de l'école d'infirmières de Paray-le-Monial dans sa circonscription. Il lui demande si des moyens spécifiques seront consacrés à leur modernisation, car leur accroissement d'activité sera durable. Si l'on veut attirer des élèves dans cette filière, il est nécessaire qu'ils puissent étudier dans de bonnes conditions. Une politique nouvelle de développement devrait recevoir un soutien financier national approprié.

Texte de la réponse

Pour faire face aux tensions observées sur l'emploi infirmier, les quotas d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ont été augmentés par le Gouvernement dès 1998 de 1 000 places, puis de 1 200 places en 1999 et de 8 000 places en 2000. Ainsi, après trois années de réduction des places en 1995-1997, se traduisant par une baisse de 2 500 places, le Gouvernement a augmenté de 10 200 places les capacités de formation. Depuis septembre 2000, sont formés chaque année 26 436 infirmiers. Parallèlement, les moyens de fonctionnement ont été renforcés dès septembre 2000, avec le financement de 1 100 places de cadres enseignants supplémentaires en trois ans (2000-2002) et une augmentation des subventions de fonctionnement en proportion des effectifs formés. En outre, des aides spécifiques ont été apportées soit au niveau régional, soit au niveau national, et continueront de l'être, sur proposition de la cellule nationale d'appui mise en place par le ministère. En 2002, au titre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, des mesures nouvelles à hauteur de 50 millions de francs vont être mises en oeuvre afin de financer la création de postes de secrétariat, l'acquisition de matériels informatiques et la location de locaux. Le fonds de modernisation des établissements de santé, dont les missions sont étendues à l'investissement par le projet de loi de financement et la sécurité sociale en 2002, financera une première tranche de 100 millions de francs de travaux d'extension, rénovation ou mise en conformité. En 2000, l'IFSI de Paray-le-Monial a bénéficié de postes d'enseignants supplémentaires. L'agence régionale de l'hospitalisation a versé des crédits afin de permettre la réalisation d'une opération immobilière : 143 000 francs en 2000 et 300 000 francs en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Rebillard](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65250

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 novembre 2001

Question publiée le : 13 août 2001, page 4632

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6826